REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21210105900013

POSTE COMPTABLE: SGC DIJON METROPOLE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: Budget Communal (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	15
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17 19
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20 21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	22
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	31
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	32
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objec
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	2
	37
C1 - Etat du personnel C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	39
C3.1 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement mancier (4) C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.1 - Liste des órganismes de regroupement auxqueis aunere la commune du retablissement C3.2 - Liste des établissements publics créés	41
C3.2 - Liste des etablissements publics clees C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	0.0,00
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes - Attrete et signatures	42
D2 - Arrêté et signatures	43
DE TATOR OF SIGNATURO	7.7

- (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE	BP
21105	Budget Communal	2022

	11
I – INFORMATIONS GENERALES	€
I INICADMATIONS CENERALES	8 II
- III OMALIO OFIATIONEO	
	a II
INFORMATIONS STATISTICITES FISCALES ET FINANCIERES	&A
INFORMATIONS STATISTIQUES. FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques	Valeurs		
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 139		
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	4		
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :			
DUON METROPOLE			

Potentiel fiscal et financier (1) Fiscal Financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
932 372,00	667 251,00	820,75	815,51

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	638,54	638,54
2	Produit des impositions directes/population	273,07	273,07
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	488,76	488,76
4	Dépenses d'équipement brut/population	176,12	176,12
5	Encours de dette/population	351,27	312,75
6	DGF/population	47.70	33,46
0 7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49.15 %	49,15 %
(Dépenses de personnement (2) Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	138,65 %	i
8	Depenses de lonci, et remb, dette en capitalinecertes recites de tonci. (2)	36.03 %	36.03 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	71,87 %	l : .'

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de

l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

[]		
П	I INICABAATIANG ACRICOAL CO	1 8 3
li	I – INFORMATIONS GENERALES	1 1 1
 		
Ш	MODALITES DE VOTE DU DUDOET	1 - 1
11	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	, D

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indíquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1					
<u> </u>	FONCTIONNEMENT					
-		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	744 210,86	556 894,94			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 187 315,92			
S	<u> </u>	≅	=			
i	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	744 210,86	744 210,86			
		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		225 504,00	237 075,74			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	20 841,78	0,00			
0 R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 9 270,04			
S	(2)	·				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	246 345,78	246 345,78			
		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3) 990 556,64 990 556,64					

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précèdent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précèdent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	163 530,00	0,00	213 630,00	213 630,00	213 630,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 433,00	0,00	357 500,00	357 500,00	357 500,00
014	Atténuations de produits	13 310,00	00,00	14 300,00	14 300,00	14 300,00
65	Autres charges de gestion courante	67 184,00	0,00	70 800,00	70 800,00	70 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	571 457,00	00,00	656 230,00	656 230,00	656 230,00
66	Charges financières	7 300,00	0,00	19 327,00	19 327,00	19 327,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,000	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	43 631,78		50 741,78	50 741,78	50 741,78
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	625,388,78	0,00	727 298,78	727 298,78	727 298,78
023	Virement à la section d'investissement (5)	51 014,13	1 The same	15 322,08	15 322,08	15 322,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 590,00		1 590,00	1 590,00	1 590,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	52 604,13		16 912,08	16 912,08	16 912,08
	TOTAL	677 992,91	0,00	744 210,86	744 210,86	744 210,86

D 002 RESULTAT REPORTE OU AN	ITICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 744 210,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 330,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 319,00	0,00	74 394,00	74 394,00	74 394,00
73	Impôts et taxes	333 613,00	0,00	364 030,00	364 030,00	364 030,00
74	Dotations et participations	83 392,00	0,00	95 621,00	95 621,00	95 621,00
75	Autres produits de gestion courante	8 221,40	0,00	8 401,94	8 401,94	8 401,94
	Total des recettes de gestion courante	475 875,40	0,00	552 846,94	552 846,94	552 846,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	3 852,00	3 852,00	3 852,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	476 375,40	0,00	556 698,94	556 698,94	556 698,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	196,00		196,00	196,00	196,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	196,00		196,00	196,00	196,00
	TOTAL	476 571,40	0,00	556 894,94	556 894,94	556 894,94

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 187 315,92 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 744 210,86

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalitès de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF* 023 + *DF* 042 *RF* 042 ou solde de l'opération *RI* 021 + *RI* 040 *DI* 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	15 120,00	15 120,00	15 120,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	231 641,00	20 841,78	164 634,00	164 634,00	185 475,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	231 641,00	20 841,78	179 754,00	179 754,00	200 595,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 881,00	0,00	44 554,00	44 554,00	44 554,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 881,00	0,00	45 554,00	45 554,00	45 554,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	275 522,00	20 841,78	225 308,00	225 308,00	246 149,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	196,00		196,00	196,00	196,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	196,00		196,00	196,00	196,00
	TOTAL	275 718,00	20 841,78	225 504,00	225 504,00	246 345,78

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIF	PE (2) 0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMU	LEES 246 345,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	167 265,00	0,00	1 160,00	1 160,00	1 160,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	167 265,00	0,00	173 160,00	173 160,00	173 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 968,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	49 330,00	0,00	44 553,66	44 553,66	44 553,66
138	Autres subvent° invest, non transf,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	450,00	450,00	450,00
	Total des recettes financières	61 298,00	0,00	47 003,66	47 003,66	47 003,66
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	228 563,00	0,00	220 163,66	220 163,66	220 163,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	51 014,13		15 322,08	15 322,08	15 322,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 590,00		1 590,00	1 590,00	1 590,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	52 604,13		16 912,08	16 912,08	16 912,08
	TOTAL	281 167,13	0,00	237 075,74	237 075,74	237 075,74

	i i
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 270,04
	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	246 345,78

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	16 716,08

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4)\ DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DI\ 041 = RI\ 041\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le lotal des opérations pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

- 1		
	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
	BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	213 630,00		213 630,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	357 500,00		357 500,00
014	Atténuations de produits	14 300,00		14 300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 800,00		70 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	19 327,00	0,00	19 327,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 590,00	1 590,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 741,78		50 741,78
023	Virement à la section d'investissement		15 322,08	15 322,08
Déj	oenses de fonctionnement – Total	727 298,78	16 912,08	744 210,86

	- CONTRACTOR OF THE PERSON OF	
D 002 RESULTAT REPORTE OU	ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 744 210,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	196,00	196,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	44 554,00	0,00	44 554,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 120,00	0,00	15 120,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	185 475,78	0,00	185 475,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	Committee of the Commit	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dé	épenses d'investissement – Total	246 149,78	196,00	246 345,78

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 246 345,78

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	NUCLEAR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTO	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2	

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

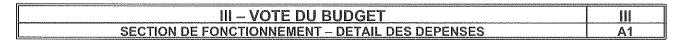
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 400,00		10 400,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	74 394,00		74 394,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	364 030,00		364 030,00
74	Dotations et participations	95 621,00		95 621,00
75	Autres produits de gestion courante	8 401,94	0,00	8 401,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 852,00	196,00	4 048,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	556 698,94	196,00	556 894,94

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	187 315,92
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	744 210,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	1 160,00	0,00	1 160,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	172 000,00	0,00	172 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00 0.00	0,00 0.00
27 28	Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	9,00	1 590,00	1 590,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		15 322,08	15 322,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	450,00		450,00
	Recettes d'investissement – Total	175 610,00	16 912,08	192 522,08

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	9 270,04
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	44 553,66
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	246 345,78

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement forsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	163 530,00	213 630,00	213 630,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	3 500,00	3 500,00
60612	Energie - Electricité	26 000,00	90 000,00	90 000,00
60622	Carburants	1 600,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	200,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	700,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,000	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 000,00	5 625,00	5 625,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	2 500,00	2 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	2 625,00	2 625,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	8 900,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	4 005,00	4 200,00	4 200,00
6168	Autres primes d'assurance	675,00	810,00	810,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	220,00	220,00
6226	Honoraires	7 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,000	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	3 000,000	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 110,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 600,00	4 000,00	4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	70,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	250,00	250,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 433,00	357 500,00	357 500.00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 200,00	6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	705,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	180 000,00	200 000,00	200 000,00
6413	Personnel non titulaire	25 000,00	25 000,00	25 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	14 500,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 550,00	1 500,00	1 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 310,00	15 000,00	15 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 260,00	1 500,00	1 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 908,00	2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	13 310,00	14 300,00	14 300,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	140,00	140,00
739211	Attributions de compensation	7 100,00	7 500,00	7 500,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	6 210,00	6 660,00	6 660,00
65	Autres charges de gestion courante	67 184,00	70 800,00	70 800,00
6531	Indemnités	38 500,00	39 000,00	39 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 650,00	1 700,00	1 700,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 800,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
6558	Autres contributions obligatoires	10 000,00	15 000,00	15 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. CoAs Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 134,00	7 000,00	7 000,00
		0,00		
656 TOTAL	Frais fonctionnement des groupes d'élus = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) - (044 + 042 + 044 + 65 + 656)	571 457,00	0,00 656 230,00	0,00 656 230,00
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	7 300,00	19 327,00	19 327,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66111 6688	Intérêts réglés à l'échéance Autres	7 300,00 0,00	6 327,00 13 000,00	6 327,00 13 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	1 000,00	1 000,00
673 6745	Titres annulés (sur exercices antérieurs Subv. aux personnes de droit privé	1 500,00 1 500,00	1 000,00 0,00	1 000,00 0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0.00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	43 631,78	50 741,78	50 741,78
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	625 388,78	727 298,78	727 298,78
023	Virement à la section d'investissement	51 014,13	15 322,08	15 322,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 590,00	1 590,00	1 590,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 590,00	1 590,00	1 590,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 604,13	16 912,08	16 912,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	52 604,13	16 912,08	16 912,08
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Fotal des opérations réelles et d'ordre)	677 992,91	744 210,86	744 210,86

	T
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	744 210,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou flées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 330,00	10 400,00	10 400,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 330,00	10 400,00	10 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 319,00	74 394,00	74 394,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	150,00	150,00	150,00
7066	Redevances services à caractère social	13 000,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	47 000,00	47 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 169,00	2 169,00	2 169,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	75,00	75,00
73	Impôts et taxes	333 613,00	364 030,00	364 030,00
73111	Impôts directs locaux	298 162,00	311 030,00	311 030,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	7 081,00	20 000,00	20 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	15 370,00	20 000,00	20 000,00
74	Dotations et participations	83 392,00	95 621,00	95 621,00
7411	Dotation forfaitaire	41 727,00	38 111,00	38 111,00
74121	Dotation de solidarité rurale	15 603,00	16 223,00	16 223,00
744	FCTVA	1 424,00	900,00	900,000
74718	Autres participations Etat	5 100,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	11 000,00	25 000,00	25 000,00
74834	Etat - Compens, exonérat° taxes foncière	8 538,00	10 387,00	10 387,00
75	Autres produits de gestion courante	8 221,40	8 401,94	8 401,94
752	Revenus des immeubles	8 205,00	8 312,00	8 312,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	16,40	89,94	89,94
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	475 875,40	552 846,94	552 846,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500.00	3 852,00	3 852,00
774	Subventions exceptionnelles	500.00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	3 852,00	3 852,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	476 375,40	556 698,94	556 698,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	196.00	196,00	196,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	196,00	196,00	196,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
HARDEST AND THE PARTY OF THE PA	оринн <u>а удружанно от от</u>	196,00	196,00	196,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	476 571,40	556 894,94	556 894,94

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	187 315,92
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	744 210,86

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁸⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	15 120,00	15 120,00
2031	Frais d'études	0,00	15 120,00	15 120,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	231 641,00	164 634,00	164 634,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 200,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	200 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 531,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	159 000,00	159 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	500,00	2 000,00	2 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	1 684,00	1 684,00
2182	Matériel de transport	17 500,00	450,00	450,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 810,00	350,00	350,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 150,00	1 150,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 600,00	00,0	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	231 641,00	179 754,00	179 754,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 881,00	44 554,00	44 554,00
1641	Emprunts en euros	41 881,00	42 554,00	42 554,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	1 000,00	1 000,00
261	Titres de participation	0,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	00,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	43 881,00	45 554,00	45 554,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	275 522,00	225 308,00	225 308,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	196,00	196,00	196,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	196,00	196,00	196,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupts	196,00	196,00	196,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	196.00	196,00	196.00
TOTAL DEG	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	275 718,00	225 504,00	225 504,00
ICIALDE	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2/0/10,00	ZZ3 304,00	ZZ3 304,00

RESTES A REALISER N-1 (20 841,78
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULE	ES 246 345,78

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le règime des provisions budgètaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	167 265,00	1 160,00	1 160,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 792,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip, non transf.	0,00	1 160,00	1 160,00
1341	D.E.T.R. non transférable	104 473,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	172 000,00	172 000,00
1641	Emprents en euros	0,00	172 000,00	172 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	00,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	00,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	167 265,00	173 160,00	173 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 298,00	46 553,66	46 553,66
10222	FCTVA	11 968,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 330,00	44 553,66	44 553,66
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	450,00	450,00
	Total des recettes financières	61 298,00	47 003,66	47 003,66
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	228 563,00	220 163,66	220 163,66
021	Virement de la sect° de fonctionnement	51 014,13	15 322,08	15 322,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 590,00	1 590,00	1 590,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	1 590,00	1 590,00	1 590,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 604,13	16 912,08	16 912,08
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	52 604,13	16 912,08	16 912,08
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	281 167,13	237 075,74	237 075,74

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 270,04
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	246 345,78

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vole, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapilre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	******
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N.1	boursements N-1	
Nature	décision de	Montant maximum autorisė	A section of the sect			Encourse restant dit au 0.4/0.4/N
(Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contrat)	réaliser la ligne	au 61/01/N	מסוומים מפתח ווישמים איניים	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	de trésorerie (2)					
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

. Vindiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie pour les dibérations de l'ordonnateur de decision de trésorerie pour les des l'ordonnateur d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les de trésorerie pour les emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont compte 6618.

2	>>	A2.2	
N. AMILYES	IV - ANNEAES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'oric	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		-			-		
			Date					Taux initial	itial		Pério-		Possibilité	Caté.
Nature (Door chan le lione indiciner la numéro	Organismo avâtour ou chaf	Date de	d'émission ou	Date du oremier		Type de taux		Niveau	<i>,,</i> ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		dicité des	d'amor-	de rembour.	gorie
de contrat)		signature	date de mobilisation	rembour-	Nominal (2)	d'intérêt	Index (4)		Taux actuariel	Devise	rembour- sements	tissement	sement	grem-
			£	sement		(?)		(c)			(9)	(7)	O/N	(8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès des					700 000,00									
établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					700 000,00									
5039248	CAISSE DES DEPOTS ET	18/06/2014		01/08/2015	400 000,00	α		2,250	0,000		∢	×	0	A-1
MON270599EUR/02	CONSIGNATIONS CAISSE FRANCAISE DE	07/07/2010	794 ya (a)	01/12/2010	300 000,00	u.		3,040	0,000		ļ	×	0	A-1
	FINANCEMENT LOCAL													
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
									1					
16441 Emprunts assortis d'une option					00'0									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor					00'0									
()														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux					00'0				li.					
au itesor (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1676 Dettes envers					00'0									
locataires-acquéreurs (totai)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									

					Emprunts et	dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			•				
								Taux initial	nitiaí				Possibilité	ž
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					20 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					20 000'00									
2014126	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	24/10/2014		01/09/2016	20 000,00	ட		0,000	0,000		∢	×	0	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
											1			Ī
1687 Autres dettes (total)					00'0									
												Ì		
Total général					720 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur ies produits financiers offerts aux collectivités territoriales). (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

and the second	A2.2
S = ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de Onverture ? Converture ? O/N Montant (10)		Catégorie				450540000			Annuite de Pavarcica		
léro de Couverture ? O/N (10)		Catégorie		ļ		Taux d'interet			שווומונים אם ו בעם היינה		
163 Emprunts obligataires (Total)	Montant couvert		Capital restant dù au 01/01/N	Durée Trésiduelle (en trannées)	Type de taux (12)		Niveau de taux d'intèrêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
	00'0		00'0					00'0	00.0	00'0	00,0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	00'0		348 216,77					42 553,66	6 326,30	00'0	0,00
1641 Emprunts en euros (total)	00'0		348 216,77					42 553,66	6 326,30	00'0	00'0
5039248	00'0	A-1	260 000,00	13,00	Ж		00'0	20 000,00	3 900,00	00'0	00'0
MON270599EUR/02	00'0	A-1	88 216,77	3,00	ш		0,000	22 553,66	2 426,30	00,0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)	00'0		00,0					000	00.0	00,0	OO'O
16441 Emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	00'0		0,00					00'0	00'0	00,0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)	00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
1672 Emprunis sur comptes spéciaux (total)	0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)	00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	0,00		00'0					00'0	0,00	00'0	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (lotal)	00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	00'0		8 000,00					2 000,00	00.0	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)	00'0		8 000,000					2 000,00	00'0	00'0	00'0
2014126	00'0	A-1	8 000,00	4,00	u.		0,000	2 000,00	00'0	00'0	00,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0

					Emp	Emprunts et dettes au 01/01/N	11/N				
						Taux d'intérêt	ţ.		Annuîté de l'exercice		
							Niveau				
1			Categorie		٥		de taux				
ob cabonia of considers onesil considers of	Couverture ?		n allipium n	on the transfer letter O	rácidualla	Type	d'intérêt			Intérête noverie	E LANCE
(Four chaque lighe, maquel le numero de		Montant couvert	apres	Capital restalli du au	esignesie (e)	de [1702 (13)	à la date	Capital	Charges d'intérêt	(le cas ochéant)	Para l'
conract	(10)		convertale	NI4040	(et)	taux (13)	de vote	Capita	(15)	(ic cas cuitealii)	
			evenidene (44)			(12)	3			2	
							pndget				
							(14)				
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0				0,00	00'0	00,00	00'0
Total général		00'0		356 216,77				44 553,66	6 326,30	00'0	00'0
	A PAY CARGO MAINTENANCE CONTROL OF THE PAYOR	- Constitution of the Cons	-								

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorarie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « dètail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'interêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglès à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange èventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		
EPARTITION DES EMPRUNTS	A2.3	

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Î	% par	type de	taux	selon le	capital	restant	đũ		00'0		0,00		0,00		00'0		00'0		0,00	00'0
	•••••••	Intérêts à t	percevoir au	cours de	l'exercice (le cas	échéant) (11)			0,00		00'0		00'0		0,00		0,00		00'0	0,00
•		AAPROOPAAAA	Interêts à payer	an cours de	l'exercice (10) l'e	nrencoe			0,00		00'0		00,0		0,00		00'0		00'0	0,00
٠	Niveau	du taux	a la	date de	vote du	budget	(6)													
7.1.	Taux	maximal	après	couver-	ture	éventu-	elle (8)													
	A			Coût de sortie (7)					00'0		0,00		0,00		00'0		99'0		00,0	6,00
			i F	raux	maximai (9)															
			ļ		(C)	-														
			Dates des	périodes	bonifiées															
			Durée		contrat															
		,	Type	d'indices	(4)															
				Capital restant	(c) N/LD/LD DE DO				00'0		0,00		00'0		00,0		00'0		00'0	00'0
74.0 - 11.		· ·		Nominal (2)					00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
				Organisme preteur ou	chet de file															
		Emprunts ventilés par	structure de taux selon le	risque le plus élevé	(Pour chaque ligne, indiquer le	numéro de confrat) (1)		Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Repartries emprunts selon le type de structure de faux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractueile de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondent au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) inciquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		1	- ANNEXES				>
ELEMENTS D	U BILAN - E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	= - TYPOLOGIE DE	- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
		A2.4 – TYPOLC	LOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		Charles and the charles and the charles are the charles and the charles are th
יים	Indices sous-jacents	(4)	(2)	(6)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarls d'indices zone euro	écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	coars a indices nots zone euro	Adves indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de produits	m	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	0,00	00'0	00'0	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Montant en euros	356 216,77	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	O	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00,0	00'00	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	Û	O	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

>	DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE A2.5
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAI

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	awa	Emprunt couvert						Instrument de couverture	iverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couve	tant 17/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles Primes payées pour l'achat la ve d'option d'op	ntuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (fotal)		00'0					00'0				0,00	00'0	0,00
Taux variable simple (total)		00'0					0,00				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					0,00				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de réglement des Intèrèls: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

2 52			UZT 42.5
	N L ANNHA		⋖
		- Commercial Control of the Control	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE L

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				11:01:02:01:1					
Instruments de couverture		Taux pavé		Taux recu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	is depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	Après opération de couverture
Taux five (fotal)		22				00'0	0'0	0.	
Taux the (total)						00'0	00'0	0(
Taux correlates (total) (2)						00'0	00'0),0	
Total						00'0	0,00	0(

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	l IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ent
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV ANNEXES	l IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	44 750,00	1 44 750,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		44 554,00	44 554,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	42 554,00	42 554,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 000,00	2 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	196,00	196,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	196,00	196,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	44 750,00	20 841,78	0,00	65 591,78

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	19 362,08	` ′
	es propres externes de l'année (a)	2 000,00	III
10222	FCTVA	2 000,00	2 000,00
10222	TLE	0,00	!
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0.00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		17 362,08	17 362,08
15	Provisions pour risques et charges		**************************************
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28041583	GFP : Projet infrastructure	1 590,00	1 590,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		THE STATE OF THE S
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		. 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17 - 17
49	Prov. dépréc. comptes de tiers	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	DOMESTIC CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPER
59	Prov. dépréc. comptes financiers	OCCUPATION OF THE PROPERTY OF	W////
024	Produits des cessions d'immobilisations	450,00	450,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	15 322,08	15 322,08

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	19 362,08	0,00	9 270,04	44 553,66	73 185,78

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		65 591,78
Ressources propres disponibles	IV	73 185,78
Solde	V = IV II (6)	7 594,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés fors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

 $[\]textbf{(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.}\\$

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

	<u> </u>
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

	indices ou Annuité garantie au cours de devises l'exercice pouvant	modifier En intérêts (8) En capital	0,00	0,00 G,00	00'0 00'0
With the second	Taux à la date de vote du budget (6) Catégorie d'emprunt	Taux Taux Index Niveau (7) actua- (3) (4) de taux riel (5)			
And the second s	Capital restant rési-	duelle	00'0	00'0	00'0
	Organisme Montant initial		00'0	00'0	00'0
		de l'emprunt (1) l'emprunt garanti Année Profil			
		bênéficiaire	Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des Ep (hors	Total des emprunts contractés pour

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérèt : F : fixe ; V : variable s'imple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Calégone d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivitès territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

	IV – ANNEXES	IV
	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
L	SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT) Article Nature juridique de Montant de la Subventions (2) Objet (3) Nom de l'organisme (1) l'organisme subvention INVESTISSEMENT **FONCTIONNEMENT** 657362 Subvention CCAS BRESSEY-SUR-TILLE 2 000,00 Etablissement de droit public 6574 AMF TELETHON Subvention Association 100,00 6574 Subvention 570,00 Association 6574 Frais d'affranchissement ECOLE PRIMAIRE DE Association 80,00 BRESSEY-SUR-TILLE 6574 Bibliothèque ECOLE PRIMAIRE DE Association 200,00 BRESSEY-SUR-TILLE 6574 Subvention de Noël ECOLE PRIMAIRE DE Association 1 085,00 BRESSEY-SUR-TILLE 6574 Coopérative ECOLE PRIMAIRE DE Association 930,00 BRESSEY-SUR-TILLE 6574 ECOLE PRIMAIRE DE Voyages scolaires 1 320.00 Association BRESSEY-SUR-TILLE 6574 Subvention COMITE DES FETES DE 1 000,00 Association BRESSEY-SUR-TILLE 6574 Subvention AUTRES ASSOCIATIONS Association 1 715,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

2	^{ည်}
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

			EMBI OR BUDGETAIDER (2)	(2)		SIO Idma diis siindiidd sallaaaa	SIO IGME
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGONES (Z)			(6)	BUDG	BUDGETAIRES EN ETPT (4)	T (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS A TEMPS	PERMANENTS A TEMPS NON	- WAARMA ARRIVAN	TITULAIRES	NON	
		COMPLET	COMPLET				
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00,0	00'0	00'0	00,0	00,00	0,00
Directeur cénéral des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services	a.l. accomplished	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00,0	0,00	0,0	00,0	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,50	1,50	1,50	00'0	1,50
Adioint administratif	0	00'0	05'0	09'0	0,50	00'0	0,50
Adjoint administratif poal 1° cl	C	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	66'0	3,93	3,93	0,00	3,93
Adioint technique	O	1,00	6,0	1,93	1,93	00'0	1,93
Adjoint technique ppal 2° cl	S	2,00	00'0	2,00	2,00	00'0	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	0,00	00'0	00'0	00,0	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (1)		00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	00'0	1,00
Opérateur APS qualifié	0	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	00'0	09'0	00'0	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,80	1,80	1,80	00'0	1,80
Adjoint d'animation	၁	00'0	1,80	1,80	1,80	00'0	1,80
FILIERE POLICE (J)		00'0	0,00	00'0	00,0	00,0	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	000	00'0	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	3,23	8,23	8,23	0,00	8,23

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont complabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotifé de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc. %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

f		,	ī
	>	C	
The state of the s	IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

		ב כ				
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	NOO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				15 000,00		
Adjoint d'animation	0	ANIM	367	00'0	0,00 A 3-a	CDD CDD
Aide aux agents des CT	ပ	TECH		15 000,00 AA	AA	A Contrat Parcours Emploi
						Compétences
TOTAL GENERAL				15 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont amenagement urbain).

S : Social Inflation of the control of the control

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (toi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-ar 'article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-ar 'article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-b: article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-b: article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-b: article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-b: article 3, 'I et alinéa: accroissement reproprate d'activité.

3-b: article 4, 'I et alinéa: accroissement autorise à servir à temps partie ou indisponible (maladie, maternilé...).

3-c: rempois des communes des moins de 1000 habitaits et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-d: article 4 communes de moins de 1000 habitaits et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitaits et des groupements composés de communes des moins de 2 000 habitaits et des groupements de moins de 1000 habitaits et des groupements de moins de 1000 habitaits et des groupements de moins de 1000 habitaits et des groupements de communes de moins de 1000 habitaits et des groupements de communes de moins de 1000 habitaits et des groupements de groupements de groupes de la colicioner es la propression d'in article 1000 habitaits de 1000 habitaits de

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aldés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de larticle 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fondion publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit fligurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres			11711	

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
			0,00
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public retevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT)

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	890 500,00	3,62	41,21	0,00	366 975,00	3,62
TFPNB	24 800,00	3,33	37,11	0,00	9 203,00	3,34
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	915 300,00	3,61			376 178,00	3,61

IV
Da

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 20 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Pour : *** Contre : ***

Abstentions : O

Date de convocation : 08/04/2022

Présenté par Le Maire (1), A Bressey-sur-Tille, le 14/04/2022 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Bressey-sur-Tille, le 14/04/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Tournar
B
Decourant
Absent excusé
All
P. O. Riccious
A accusus
- Peroj
Kuy

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2022, et de la publication le 14/04/2022 A Bressey-sur-Tille, le 14/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 5 AVR. 2022

